

■ **Hôtel Carmen SA**, à Genève, CH-660-0560990-9 (FOSC du 28.11.2000, p. 8105). La clause statutaire relative à l'apport en nature effectué à la constitution est supprimée conformément à l'art. 628, al. 4 CO. Communication aux actionnaires: par écrit ou par courriel. Nouveaux statuts du 16.06.2009. Selon déclaration du conseil d'administration du 16.06.2009, la société n'est pas soumise à un contrôle ordinaire et renonce à un contrôle restreint. Registre journalier no 9422 du 25.06.2009 (05105828 / CH-660.0.560.990-9)